



CAHIER DES CHARGES

PRIX « MTRL - ROMAIN MIGLIORINI »

visant à récompenser une innovation en matière de prévention santé

Edition 2023

1/ RAPPEL DE L'OBJET DU PRIX

La MTRL Une mutuelle pour tous (ci-après dénommée « MTRL »), dont le siège social est situé 37 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon, souhaite apporter son soutien à des équipes de chercheurs ou associations proposant des projets innovants en faveur de la prévention santé en créant le Prix « MTRL - Romain Migliorini », honorant ainsi la mémoire de son président fondateur.

Cette action, en cohérence avec les valeurs humanistes et mutualistes de la MTRL, des Assurances du Crédit Mutuel (ci-après « ACM ») et Crédit Mutuel Alliance Fédérale, permettra à la MTRL de prendre part aux engagements du Groupe en faveur de la prévention et de la qualité de santé.

Une première édition, dotée de 10 000 €, est proposée en 2023.

2/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque dossier candidat doit être porté par une équipe pluridisciplinaire composée, en partie, de professionnels de santé, une candidature individuelle n'étant pas recevable. Chaque membre de l'équipe doit être une personne physique majeur capable.

L'équipe candidate doit comporter au moins 30 % de professionnels de santé. Le porteur du projet doit lui-même disposer d'un diplôme d'Etat de santé ou suivre un cursus de formation permettant l'obtention d'un diplôme de professionnel de santé reconnu par l'Etat, voire l'Union Européenne.

Il n'y a aucune autre restriction dans la nature des domaines d'innovation, dès lors que la santé et la prévention en sont les objets principaux.

Il peut notamment s'agir d'innovations biologiques, pharmaceutiques, médicales, technologiques, informatiques, techniques, sociales, organisationnelles, digitales (...), que ce soit dans les domaines du diagnostic, de la thérapeutique ou plus largement de la prévention, et que cela concerne la santé physique, mentale ou sociale.

Le domaine d'application doit être suffisamment large pour permettre à un maximum de personnes de pouvoir bénéficier de cette éventuelle innovation.

Le dossier doit être en conformité avec les valeurs de la MTRL et du Crédit Mutuel : humanisme, mutualisme, engagement social et environnemental.

Les candidats ont consulté et accepté les dispositions du règlement du prix « MTRL - Romain Migliorini ».

3/ TRANSMISSION DES DOSSIERS

La date limite de transmission des dossiers à la MTRL est fixée au plus tard **au 15 mars 2023**.

Les dossiers doivent être adressés :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

MTRL Une mutuelle pour tous
« Prix MTRL - Romain Migliorini »
37 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon

- Ou par mail à : prixmtrl@mtrl.fr ; un accusé de réception sera transmis en retour.

La Commission Prévention du Conseil d'Administration de la MTRL est le destinataire des dossiers. Son jury vérifie que les dossiers remplissent les conditions de recevabilité et sont complets.

Si nécessaire, des compléments d'information pourront être demandés aux interlocuteurs des dossiers.

La Commission Prévention et le jury, se réuniront avant le 15 avril 2023 au plus tard pour sélectionner trois dossiers au total, comprenant le dossier du futur lauréat.

4/ PRESENTATION ET CONTENU DES DOSSIERS

A/ Présentation

Le dossier doit être présenté en langue française. La bibliographie, le résumé ou l'abstract, publications dérivées du projet, peuvent être soumis dans le dossier en leur langue originale.

Le dossier devra contenir, en première page, les informations suivantes :

- La mention Prix « MTRL - Romain Migliorini » - Edition 2023,
- Le nom de la structure présentant le projet,
- Le titre donné au projet.

B/ Contenu du dossier

Le dossier de candidature proposé à la MTRL doit contenir *a minima* les éléments suivants, par ordre de présentation et sans dépasser 50 pages :

- L'identification juridique de la structure porteuse du projet,
- Le *curriculum vitae* de chaque membre de l'équipe projet, et une description détaillée du rôle de chacun dans le projet,
- Une description détaillée du projet articulée en quatre parties et dans cet ordre :
 - La genèse et l'objectif du projet.
 - La partie scientifique incluant le cadre théorique, une éventuelle analyse bibliographique ou environnementale liée à la thématique du projet, une description détaillée des méthodes et techniques utilisées, la présentation des résultats obtenus ou escomptés, les articles

bibliographiques majeurs (publiés ou acceptés) décrivant le projet et ses résultats dans la presse scientifique ou spécialisée (en joindre une copie).

- Le plan de financement et les financeurs.
- La description du devenir du projet après son financement par le prix.

Le dossier peut être accompagné de quelques annexes et d'une synthèse sur tout support.

5/ CRITERES D'EVALUATION

- La décision du jury doit se baser sur les éléments d'innovation portant prioritairement sur l'apport du projet en termes de prévention, la qualité d'engagement et de conformité aux valeurs portées par la MTRL, les ACM et Crédit Mutuel Alliance Fédérale : humanisme, mutualisme, engagement social et environnemental.
- Trois dossiers seront retenus. La sélection des dossiers est entérinée par vote du jury (à bulletins secrets).
- En cas d'égalité, le Président de la MTRL, ou, à défaut de la Commission prévention, dispose d'une voix prépondérante.
- Le choix du dossier gagnant, sur proposition de la Commission Prévention, est du seul ressort, au final, du Conseil d'Administration de la MTRL.

6/CALENDRIER

- Date maximale de transmission des dossiers : le 15 mars 2023 ;
- Sélection des 3 dossiers retenus, dont le futur lauréat : au plus tard le 15 avril 2023 ;
- Possibles échanges avec les candidats présélectionnés : avant le 30 avril 2023 ;
- Présentation au Conseil d'Administration, par les rapporteurs du jury, des trois dossiers et choix du lauréat : au plus tard le 30 juin 2023.
- Le lauréat est informé de la délibération du Conseil d'Administration de la MTRL dans un délai maximal de 15 jours suivant la délibération.
- La remise du Prix se déroulera lors d'une manifestation dédiée à cet événement en juin 2023.

Contact MTRL : Thierry THEVENET - prixmtrl@mtrl.fr